

# Ministères de l'Economie, de l'Action et des Comptes publics

## COMPRENDRE ET AGIR CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL



Délégation à la Diversité et à l'Egalité  
professionnelle juin 2017

# Question 1

**Pourcentage de femmes actives qui disent avoir été victime de harcèlement sexuel dans leur vie professionnelle en France?**

10%

20%

50%



## Réponse 1:

**20 % des femmes actives disent avoir été confrontées à une situation de harcèlement sexuel dans leur vie professionnelle**

Voir guide  
pages 7 et 8

➤ **Enquête du DDD 2014**  
**chiffre stable par rapport à 1991**

75% des  
victimes sont  
des femmes

- 7 cas sur 10 ne sont pas rapportés à la hiérarchie
- Dans 3 cas sur 10, la victime n'en a parlé à personne
- Dans 40 % des cas rapportés, la résolution s'est effectuée au détriment de la plaignante
- Seulement 5% des cas ont été portés devant la justice



## Question 2:

Appeler sa collègue «ma poule»  
ou «la miss»

Ou bien

Raconter au bureau des blagues  
sur les blondes

➤ **Ce n'est pas grave, c'est  
affectueux...**

➤ **C'est de l'humour sans  
conséquences ?**



## Réponse 2:

Les agissements sexistes sont interdits par la loi.

Voir guide  
pages 10 et  
11

- La loi du 13 juillet 1983 portant sur les droits obligations des fonctionnaires modifiée par la loi du 8 août 2016 prohibe les agissements sexistes.
- La victime est protégée contre les représailles



- **L'auteur (collègue ou supérieur hiérarchique) peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire**

80 % des femmes  
s'estiment régulièrement  
confrontées à des  
attitudes ou décisions  
sexistes

# Question 3

Ce type de comportement,

➤ C'est du harcèlement sexuel ?



• Copyright SIPA Press

## Réponse 3:

# C'est une agression sexuelle

Voir Guide  
page 15

Constitue une agression sexuelle, toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise



Copyright SIPA

**Atteinte sexuelle:** caresses ou attouchements sur 5 parties bien spécifiques du corps.

- **Sanctions pénales:** 5 ans d'emprisonnement et 75000 euros d'amende
- **Sanctions disciplinaires**

## Question 4

- ❑ Faire des avances à la cantine, à chaque déjeuner, à un(e) collègue, qui ne répond pas
- **C'est du harcèlement sexuel?**
- **Qui ne dit mot consent?**



# Réponse 4

## C'est du harcèlement sexuel.

Voir  
guide  
page 17

- Imposer (notion de consentement)
- De façon répétée (au moins deux fois)
- Des propos ou comportements à connotation sexuelle



- Atteinte à la dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant  
ou

- Situation intimidante, hostile ou offensante

➤ **Sanctions pénales: 2 ans d'emprisonnement et 30000 euros d'amende**

(3 ans et 45 000euros si circonstances aggravantes - abus d'autorité )

➤ **Sanctions disciplinaires**

# Question 4 bis

- ❑ Conditionner une promotion à un acte de nature sexuelles
- C'est du harcèlement sexuel ?



# Réponse 4 bis

Voir  
guide  
page 17

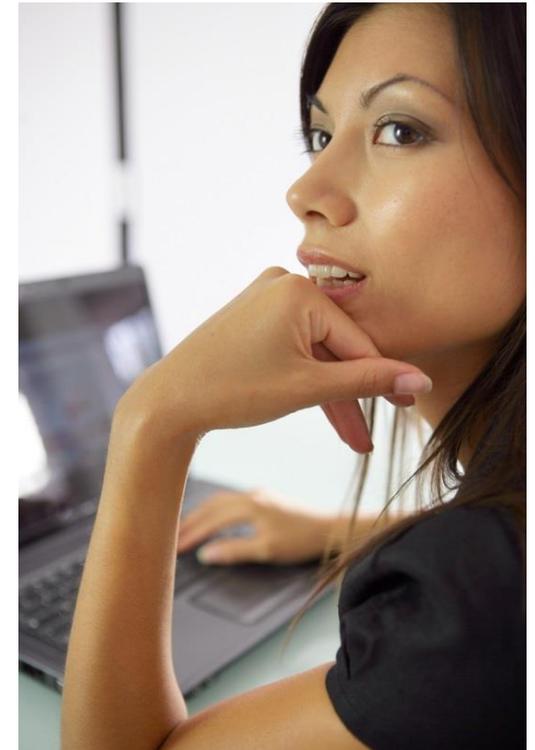
- C'est du harcèlement sexuel assimilé.
- Cela concerne des actes qui revêtent un certain degré de gravité (pression grave pour obtenir un acte de nature sexuelle)



# Question 5

❑ Proposer à un(e) collègue d'aller prendre un verre après le travail.  
Et ce(tte) collègue se montre sensible à cette invitation.

➤ **C'est du harcèlement sexuel?**



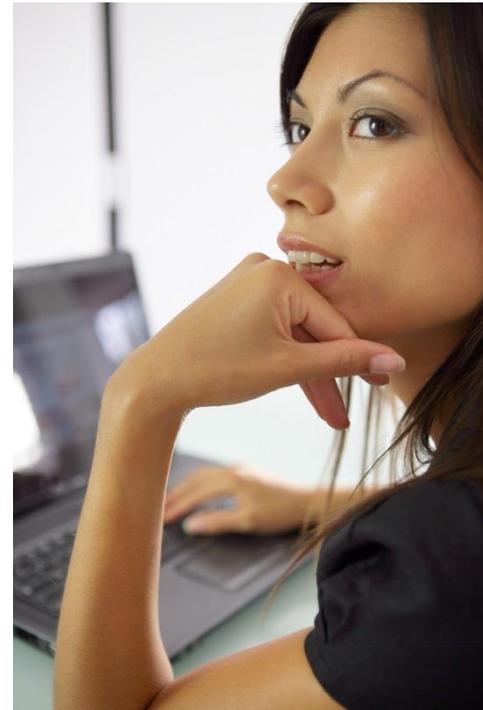
Copyright: Fotolia

# Réponse 5 : Ce n'est pas du harcèlement sexuel.

Voir guide  
page 20

**Un harceleur impose ses choix. Il ne tient pas compte du refus de l'autre. La victime se sent mal à l'aise et humiliée.**

- La séduction implique des comportements positifs et respectueux;
- La réciprocité et l'égalité sont la base de la relation.



Copyright: Fotolia

# Question 6

- Si un(e) agent(e) au sein des services de nos ministères s'estime victime de violences sexistes ou sexuelles.
- **A qui peut-il (elle) s'adresser?**



# Réponse 6: Au sein de notre administration, il existe des interlocuteurs qui ont les moyens d'agir pour protéger les victimes et faire respecter leurs droits.

Voir guide  
p 33-34

➤ **Le supérieur hiérarchique est le premier interlocuteur mais aussi**

- L'assistant-e de prévention
- Les responsables RH
- Le CHSCT
- Le médecin de prévention
- L'assistant-e de service social
- Les représentant-e-s du personnel



# Question7

- Si un(e) des collaborateur/riche de mon équipe se plaint de harcèlement sexuel de la part d'un(e) collègue

➤ La seule chose à faire, c'est se taire et de l'accompagner pour porter plainte à la police?



**CHERS COLLÈGUES,  
LA LOI VOUS RAPPELLE QUE  
LE HARCELEMENT SEXUEL  
N'EST JAMAIS UN JEU MAIS  
TOUJOURS UNE VIOLENCE.**

**HARCÈLEMENT SEXUEL :  
DÉSORMAIS LA LOI VOUS PROTÈGE**

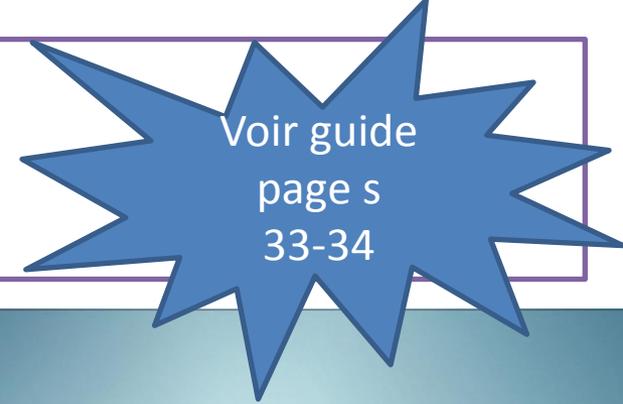
La loi contre le harcèlement sexuel punit le fait d'imposer à une femme ou à un homme, de façon répétée, des propos ou des comportements à connotation sexuelle, portant atteinte à sa dignité en raison de leur caractère humiliant ou créant une situation intimidante. Elle punit également tout acte assimilé à du chantage sexuel. Ce délit est passible de peines pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende.

**08 VICTIMES** **08 842 846 37** [stop-harcèlement-sexuel.gouv.fr](http://stop-harcèlement-sexuel.gouv.fr)

Ministère de l'Égalité et du Territoire  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Le Gouvernement

# Réponse 7:

**Ce n'est pas la seule chose à faire.**



- Le supérieur hiérarchique
  - Il peut assister une victime qui veut porter plainte.
  - Il a l'obligation de faire cesser des agissements qui lui ont été signalés.

Il doit d'abord (avec l'assistant de prévention et la RH)

- Ecouter la victime et prendre les mesures d'accompagnement (médical/juridique)
- Recueillir tous les éléments concernant les faits
- Recevoir le mis en cause
- En fonction des premières conclusions, demander une enquête administrative



## **HARCÈLEMENT SEXUEL : DÉSORMAIS LA LOI VOUS PROTÈGE**

La loi contre le harcèlement sexuel punit le fait d'imposer à une femme ou à un homme, de façon répétée, des propos ou des comportements à connotation sexuelle, portant atteinte à sa dignité en raison de leur caractère humiliant ou créant une situation intimidante. Elle punit également tout acte assimilé à du chantage sexuel. Ce délit est passible de peines pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 45000 euros d'amende.



08 842 846 37

[stop-harcèlement-sexuel.gouv.fr](http://stop-harcèlement-sexuel.gouv.fr)



# Question 8

- Si un(e) agent(e) me fait des confidences sur des comportements qu'il (elle) subit de la part d'un(e) collègue ou d'un(e) supérieur(e) hiérarchique

ou

- si je suis témoin de gestes déplacés



➤ **C'est son problème?**

## Réponse 8

### C'est l'affaire de tous

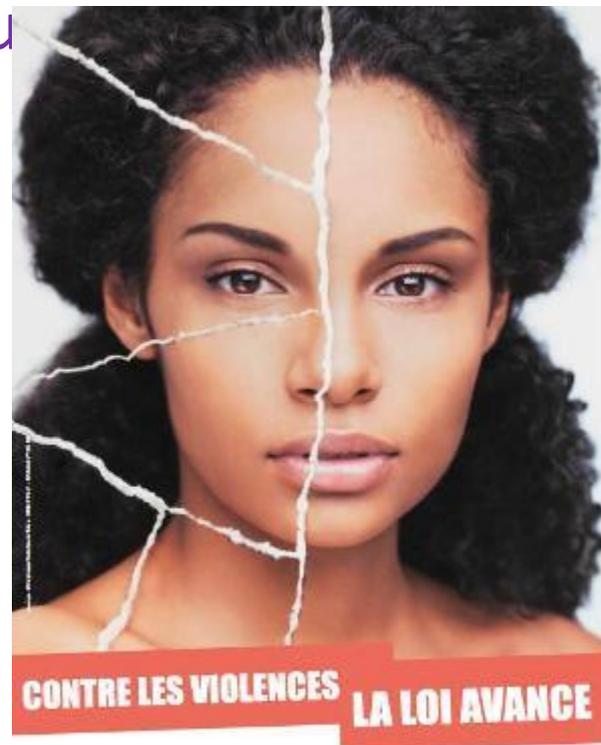
Voir guide  
page 34-45

- L'entourage a aussi un rôle dans le repérage et le soutien des victimes.
- Tout témoin d'actes ou de violences sexistes a l'obligation d'agir.
- Le témoin est protégé par le statut général de la Fonction publique et donc il ne peut subir de représailles.



# Question 9

- Si un(e) collègue se renferme sur lui (elle)-même
- et
- si il (elle) confie qu'il (elle) vit des actes de violences au sein de son couple à la maison.



➤ **Quelle attitude adopter ?**



# Réponse 9:

## Repérer pour orienter

Voir guide  
page 29

- Les victimes de violences au sein du couple doivent pouvoir trouver de l'aide auprès de leur hiérarchie et de leurs collègues,



**VIOLENCES  
CONTRE LES FEMMES  
LA LOI VOUS PROTÈGE**

VIOLENCES FEMMES INFO  
**APPELEZ LE  
3919\***  
\*Appel anonyme et gratuit.

- pour être orientées vers les acteurs de prévention
  - Médecin de prévention
  - Assistant-e de service social

➤ **Les violences dans le couple touchent tous les milieux**

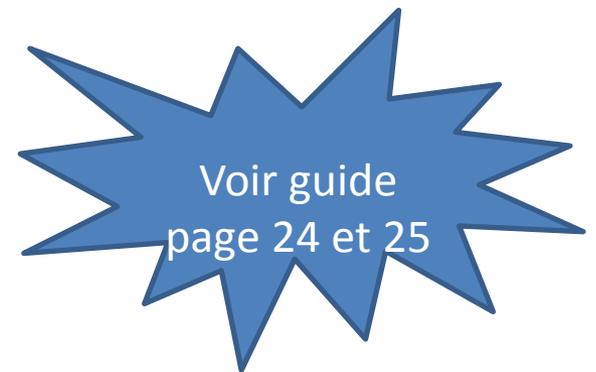
# Question 10

- Il existe un profil particulier de harceleurs/d'agresseurs ?



# Réponse 10: la stratégie de l'agresseur/harceleur

- Il n'existe pas de profil type de l'agresseur
- C'est rarement un malade psychiatrique mais plutôt un stratège
  - qui s'attaque à des victimes en situation de faiblesse
  - et
  - développe des stratégies pour assurer son impunité.



# Le Guide « Comprendre et Agir contre les violences sexistes et sexuelles au travail » est accessible à tous les agents sur Alizé

**Rubrique :**

**Les ministères/Diversité et égalité professionnelle/ Egalité professionnelle**

**Alizé** | L'INTRANET DES MINISTÈRES

J'arrive aux ministères | Je veux bénéficier d'un service | Je souhaite me former | Je prépare un concours | Je veux changer de poste

**LES MINISTÈRES** | **RH MODE D'EMPLOI** | **VIE QUOTIDIENNE** | **RESSOURCES**

**Les ministères en bref**  
Les missions principales des ministères de l'Economie, de l'Action et des Comptes publics  
Les ministres  
Organigramme général simplifié

**Les services et directions**

**Dialogue social**

**Diversité et égalité professionnelle**  
L'actualité  
L'égalité entre les femmes et les hommes  
La cellule de prévention des discriminations  
Les acteurs de la politique Diversité et Egalité professionnelle

**Modernisation**  
Les enjeux et stratégies de modernisation  
Simplifier  
Evaluer  
S'organiser

**Affaires financières et immobilières**  
Le budget  
La gestion financière au quotidien  
La performance et le contrôle de gestion  
La gestion des risques et le contrôle interne

**Qualité et innovation**  
Prochains rendez-vous de l'innovation  
Missions  
BercyLab  
BercySimple

**Achats publics**  
La mission ministérielle des achats  
Liste des marchés  
Achats informatiques  
Achats immobiliers